



## MODALITÉS DES PROJETS LOCAUX SOUTENUS PAR L'IRC-CN (2019-2020)

L'Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale (IRC-CN) mobilise, rassemble et engage les acteurs de la communauté afin de mettre en œuvre des actions concertées, orientées autour d'un but commun : favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes. Ces actions prennent la forme de projets innovants dont l'IRC soutient l'implantation. En 2019-2020, les projets locaux soutenus par l'IRC-CN s'orienteront autour de deux axes :

- 1 **La littératie** : Pour favoriser le développement des compétences en littératie dès l'éveil à la lecture chez les tout-petits et le rehaussement des habiletés parentales en lecture.
- 2 **Les transitions** : Pour favoriser une transition harmonieuse entre la petite enfance et le monde scolaire<sup>1</sup>.

Deux types de projets seront considérés :

### ✓ Relance des projets de 2018-2019

Des projets locaux soutenus en 2018-2019 pourront être relancés dans une perspective d'amélioration continue des actions mises en œuvre. Des pistes seront suggérées aux milieux pour les soutenir dans les éléments susceptibles d'enrichir la démarche déjà amorcée.

ATTENTION : Pour pouvoir être relancés, les projets devront respecter les modalités décrites dans le présent document.

### ✓ Mise en œuvre de nouveaux projets

De nouveaux projets émergeront des milieux à partir d'idées à expérimenter ou d'actions déjà existantes.

## PROFIL DES ÉQUIPES DE PROJETS RECHERCHÉES

L'IRC-CN est à la recherche de personnes intéressées à s'engager dans des projets locaux innovants. Les personnes qui soumettront ou qui relanceront un projet devront :

- Être un OBNL figurant au **Registre des entreprises du Québec dont la mission est d'œuvrer en persévérance scolaire et réussite éducative** (ex. : un CPE, une bibliothèque ou un organisme communautaire) et s'associer un partenaire du milieu scolaire (école ou commission scolaire);
- **Accepter de collaborer** avec des gens de leur organisation ainsi qu'avec d'autres acteurs (ex. milieux scolaires, chercheurs, étudiants, CTREQ ou autres milieux) dans le cadre du projet;
- **Avoir le désir d'innover** et de tenir compte des connaissances issues de la recherche pour élaborer leur projet;
- **Être disposées à consacrer le temps nécessaire** au projet (ex. : participer à des rencontres d'échange et à des rencontres de planification, présenter le projet dans le cadre d'événements, etc.).

<sup>1</sup> Comme la transition scolaire est un processus (et non un moment ponctuel), les actions ciblées peuvent se dérouler avant et après l'entrée à l'école; de la petite enfance jusqu'au début du primaire (0-8 ans).



## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets soumis devront :

1. **Avoir pour but de favoriser la persévérance et la réussite scolaire** des élèves (particulièrement des élèves qui présentent des facteurs de risque associés au décrochage scolaire)<sup>2</sup> en répondant à au moins l'un des objectifs suivants :
  - Favoriser l'éveil à la lecture chez les tout-petits ou le renforcement des habiletés parentales en lecture<sup>3</sup>
  - Soutenir le développement des habitudes de lecture parents-enfants (plaisir, précocité, fréquence)
  - Favoriser une transition harmonieuse entre la petite enfance et le monde scolaire ou entre le préscolaire et la première année du primaire.
2. **Offrir des services directs aux enfants, aux élèves et aux parents** permettant de répondre aux besoins du milieu et aux objectifs du projet.
3. **S'inspirer de connaissances issues de la recherche ou des expériences des milieux pour** le choix et la mise en œuvre des actions, plus particulièrement de connaissances en lien avec :
  - le développement des compétences en lecture chez les jeunes enfants (0 à 8 ans);
  - les facteurs qui favorisent une transition harmonieuse entre la petite enfance et l'école.<sup>4</sup>
4. **Être portés par un OBNL et impliquer la collaboration de partenaires** (ex. : scolaire, communautaire, santé, petite enfance, entreprises); les actions des projets locaux étant réalisées **en dehors des 25 heures d'enseignement**.  
**À noter : La concertation avec un milieu scolaire est obligatoire.**
5. **Permettre aux actions de se poursuivre** en étant prises en charge par le milieu; le soutien fourni par l'IRC-CN visant à favoriser l'implantation du projet.

## DÉPÔT DE PROJETS

- Les équipes qui souhaitent soumettre ou relancer un projet peuvent remplir le formulaire de présentation de dépôt de projet. Un responsable de la coordination de l'IRC-CN assurera ensuite un suivi auprès des équipes afin de les accompagner dans la démarche et de leur suggérer d'éventuels ajustements au projet.
- Les projets retenus recevront une contribution financière maximum de 15 000 \$ pour la réalisation de leur projet.

### DATES IMPORTANTES

Les dates limites de dépôt de projet à l'IRC-CN sont les suivantes :

- 3 septembre 2019
- 1<sup>er</sup> novembre 2019
- 17 janvier 2020

## TRAITEMENT DES DEMANDES

Les projets sont analysés par un comité qui évaluera chaque projet selon les critères établis. Il acheminera ses recommandations de financement de projets au MEES.

<sup>2</sup> Mettre en place des actions qui ciblent prioritairement des populations vulnérables : enfants issus de milieux défavorisés, enfants handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, enfants en situation de retard, enfants issus de l'immigration ou des communautés culturelles, et enfants autochtones.

<sup>3</sup> Dans le respect de la mesure dédiée à la lecture du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

<sup>4</sup> Référence suggérée : [Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité : service de garde et école](#), MEES, 2016.